

COMMUNE DE MORNAC SUR SEUDRE

Chemin de la Croix du Jubilé

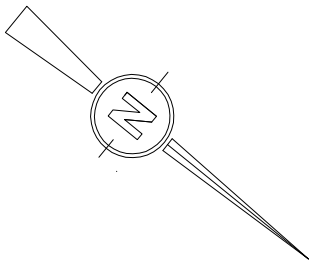
Section ZA n°256-269-271 et Section A n°2060 (avant division)

Lotissement " Les Grands Clos "

Permis d'Aménager n°PA 017 247 23 N0002 autorisé le 2 novembre 2023

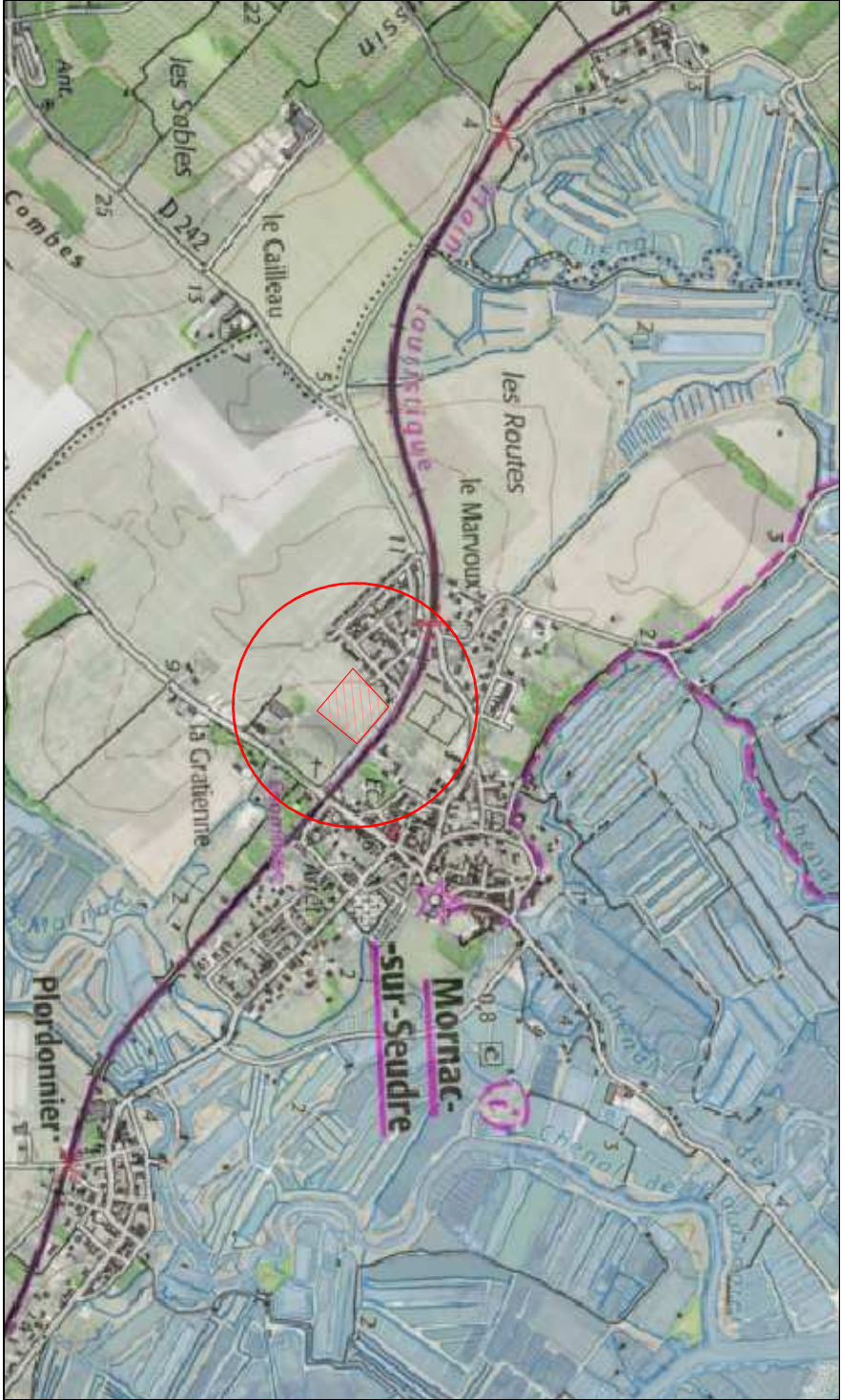
rectifié le 3 novembre 2023

LOT 17



PLAN PARCELLAIRE

Echelle : 1/ 1000



PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/ 15000

Dossier 88.2124 avril 2024 - complété le 3 janvier 2025 (nouvelles références cadastrales, réseaux, numéros sur rue et PDL)

Levé et dressé par la SCP Bruno GUINARD Géomètre-Expert D.P.L.G

Espace Géographique - 37 Rue de la Manche (angle avenue du Québec)

BP 70090 17206 Royan Cedex

Tél : 05.46.05.50.48 - Fax : 05.46.05.90.38

e-mail : scpbBrunoguinard@wanadoo.fr

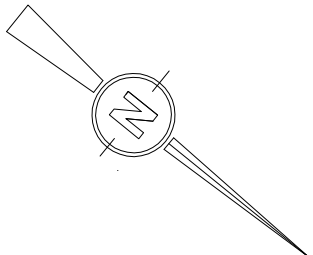
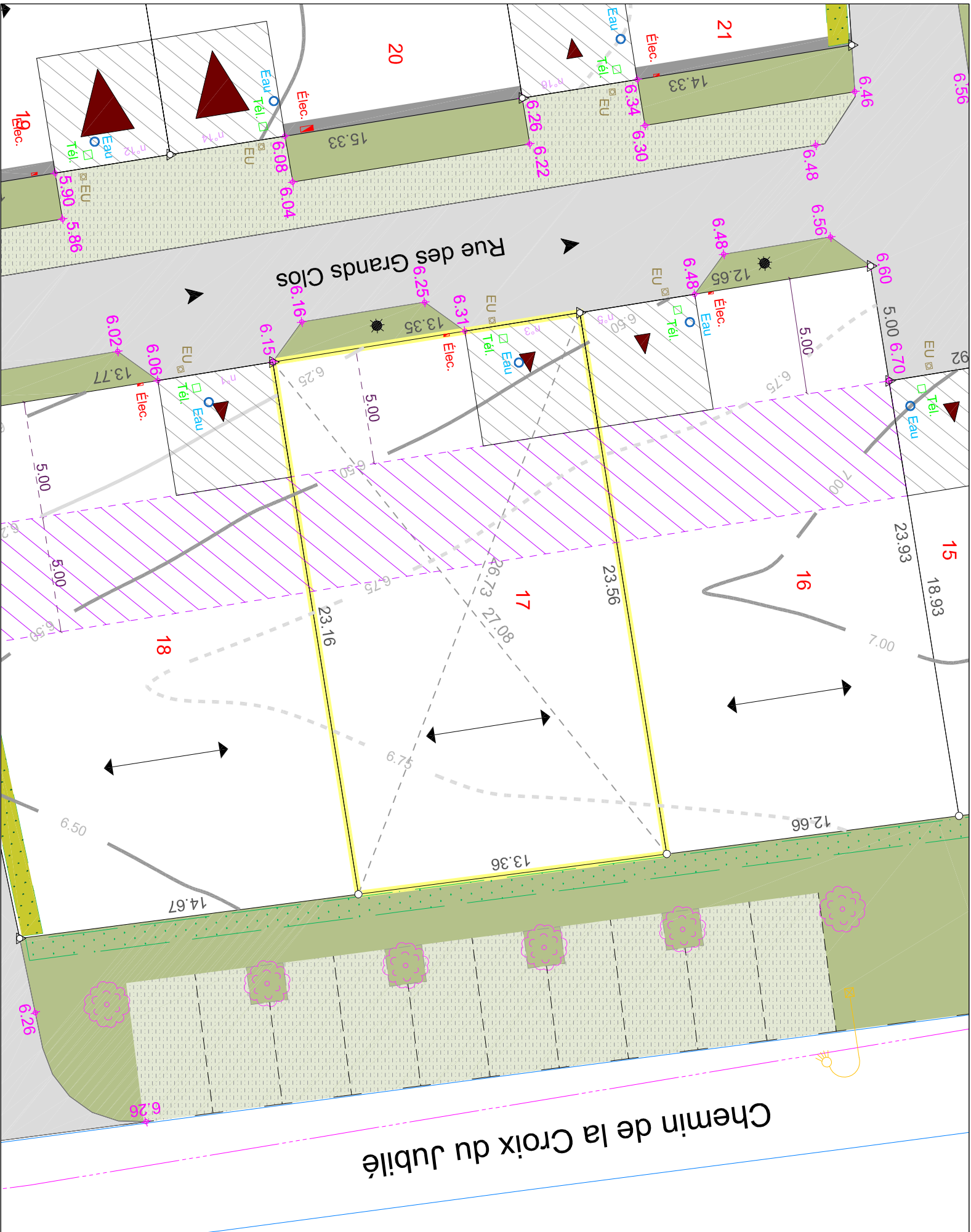


LOT 17

Superficie : 312 m²

Section ZA 292 et 301

Nota : Périmètre de l'opération borné par M. Stéphane DEVOUGE le 5 octobre 2004 et le 3 février 2017 et par M. Bruno GUINARD le 5 mars 2024. L'application cadastrale ne définit pas les limites de propriété.
IMPERATIF : Les cotes entre bornes doivent être vérifiées avant toute implantation de bâtiment ou de clôture.
Plan A3 établi en couleurs. Ne pas reproduire en noir et blanc.



LEGENDE	
	Application cadastrale
	Borne nouvelle
	Borne existante
	Position de la borne d'origine
	Position de la borne déplacée
	Mur
	Clôture légère (représentation symbolique)
	Clôture grillage rigide (représentation symbolique)
12.35	Cote planimétrique
12.35	Cote planimétrique figurant sur le plan d'origine
	Arbre existant à préserver
6.00	Courbe de niveau avant travaux
LEGENDE PROJET	
	Arbre à planter (emplacements indicatifs)
	Candélabre à poser
	Altimétrie Voirie projetée
	Clôture haie vive obligatoire à charge de l'acquéreur
	Haie Fleurie
	Haie Champêtre
	Enrobé noir
	Espaces verts
	Places de stationnement en dalle béton gazon
	Cheminement doux : calcaire
LEGENDE REGLEMENTAIRE	
	Bande d'acroche obligatoire d'une des façades de la construction principale
	Ligne d'acroche obligatoire d'une des façades de la construction principale
	Sens de faîtage obligatoire de la façade sur rue
	Accès obligatoire (5m minimum)
	Accès obligatoire (3m minimum)
LEGENDE VOIRIE RÉSEAUX DIVERS	
	Tabouret Eaux usées
	Branchement eau potable
	Regard branchement télécom
	Coffrets électrique (n° PDL 50049132630088)
	Numéro de voirie

PLAN DE BORNAGE

Echelle : 1/200